



VILLE DE BALMA

PROJET EDUCATIF

Accueils de loisirs sans hébergement

Le projet éducatif des ALSH initié par la Ville de Balma est le cadre dans lequel doit s'inscrire toute action éducative.

Les ALSH mettent en place des réponses à un besoin spécifique de prise en charge des enfants de 3 à 14 ans sur le temps extrascolaire.

Présentation des structures

Les structures d'accueil de loisirs sont implantées sur des sites distincts.

Les enfants d'âge maternel (3 à 6 ans et enfants de moins de 3 ans déjà scolarisés) sont accueillis sur le site des Mourlingues (avenue du Calvel). La capacité d'accueil de ces locaux est de 100 enfants, pour un taux d'encadrement fixé réglementairement à un animateur pour huit enfants, en plus du directeur.

A partir de 6 ans et jusqu'à 14 ans, les enfants sont accueillis sur le site du Calvel (63 avenue Saint-Martin de Boville). La capacité d'accueil de ces locaux est de 120 enfants, pour un taux d'encadrement fixé réglementairement à un animateur pour douze enfants, en plus du directeur.

Les deux structures sont soumises à la réglementation des accueils collectifs à caractère éducatifs de mineurs (ACCEM), regroupée dans le code de l'action sociale et des familles, dans la partie législative (articles L.227-1 à L.227-19 ; L.133.6) et dans la partie réglementaire (articles R.227-1 à R.227-30).

Objectifs généraux

Reconnues par l'agrément Jeunesse et Sports (et en accord avec la Protection Maternelle et Infantile pour l'ALSH maternel), ces structures proposent un accueil de qualité, avec pour objectifs prioritaires **le plaisir et la détente** tout en privilégiant **l'épanouissement** de l'enfant.

Les parents sont les premiers éducateurs de l'enfant et l'école tient une place privilégiée dans son développement. Dans une volonté de continuité éducative, les ALSH répondent aux valeurs de **solidarité, de laïcité et d'égalité des chances** dans le cadre qui leur est imparti.

Finalités des ALSH

Les ALSH sont garants de la sécurité physique et morale de chaque enfant.

▪ **Finalités éducatives**

- Avoir une approche ludique des temps proposés.
- Respecter les rythmes de l'enfant.
- Considérer l'enfant en tant qu'individu avec ses particularités, capable de choix, en le mettant au centre de toute action.
- Permettre à l'enfant de découvrir un nouvel environnement, varié et différent.
- Favoriser la socialisation et le respect de soi et des autres, encourager l'enfant à accepter les différences.
- Amener l'enfant à respecter les règles de vie commune.
- Développer l'autonomie et la responsabilisation de l'enfant.
- Initier l'enfant aux principes du développement durable.

▪ Finalités sociales

- Renforcer le lien social en favorisant les rencontres et les échanges entre les enfants, les familles et les intervenants.
- Permettre l'accès à tous aux activités des ALSH en luttant contre toutes formes de discrimination et d'exclusion y compris financières.
- Prendre en compte le handicap.
- Sensibiliser les parents à la mission des ALSH.
- Rechercher l'implication des parents.
- Encourager les partenariats (structures municipales, associations...).
- Développer la communication à l'intérieur et vers l'extérieur.

Les responsables des ALSH veillent à la qualification des animateurs et des intervenants et à leur implication dans la mise en œuvre et le respect de ce projet.

Mise en œuvre et évaluation

De ce projet éducatif découle le projet pédagogique de chaque structure explicitant les moyens à mettre en œuvre et la manière dont l'équipe d'animation doit s'organiser pour permettre la réalisation de ces objectifs.

Il est évalué régulièrement et réajusté si nécessaire à partir d'un bilan annuel.

Chaque ALSH se l'approprie en l'adaptant à son public et en tenant compte de ses propres variables et contraintes (tranche d'âge, vécu familial et culturel de chacun, locaux, période de l'année : congés, mercredi....).